



## **Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural**

### **Procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2019**

#### Ordre du jour :

1. Présentation du programme gouvernemental en matière d'agriculture, de viticulture et de développement rural
2. Conseil "Agriculture et pêche" des 17 et 18 décembre 2018 - Compte-rendu par Monsieur le Ministre
3. État des lieux des projets de loi déposés
4. Organisation des travaux de la commission
5. Divers

\*

Présents : M. Guy Arendt, remplaçant M. Gusty Graas, M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. François Benoy, M. Alex Bodry, Mme Tess Burton, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, Mme Stéphanie Empain, M. Jeff Engelen, M. Marc Goergen, M. Claude Haagen, Mme Martine Hansen, M. Aly Kaes, M. Henri Kox, Mme Octavie Modert, M. David Wagner

M. Romain Schneider, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

M. André Loos, du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

M. Marc Weyland, Directeur de Administration des Services techniques de l'Agriculture

M. Pierre Treinen, Directeur du Service d'économie rurale

Mme Patricia Pommerell, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Gusty Graas

\*

Présidence : Mme Tess Burton, Présidente de la Commission

## 1. Présentation du programme gouvernemental en matière d'agriculture, de viticulture et de développement rural

Après une brève introduction de Madame la Présidente de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural présente le programme gouvernemental en matière d'agriculture, de viticulture et de développement rural pour le détail duquel il est prié de se référer aux pages 194 à 203 de l'accord de coalition 2018-2023<sup>1</sup>. Le volet « *Agriculture* » de l'accord de coalition 2018-2023 a été diffusé en amont de la réunion aux membres de la Commission parlementaire.<sup>2</sup>

En outre, Monsieur le Ministre fournit des éléments supplémentaires sur les aspects suivants :

Il précise d'emblée que les trois partis gouvernementaux ont opté pour le maintien d'un ministère indépendant afin de faire en sorte que l'agriculture soit bien ancrée dans la société.

*Au niveau européen : Politique agricole commune (PAC)*

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural annonce son intention de fournir, sous le point suivant de l'ordre du jour, des informations supplémentaires sur l'état d'avancement des discussions sur les propositions législatives relatives à la nouvelle Politique agricole commune (PAC) que la Commission européenne a soumises le 1<sup>er</sup> juin 2018. À cet égard, il se déclare prêt à venir présenter à la Commission parlementaire un compte rendu à l'issue de chaque Conseil « *Agriculture et pêche* » et d'autres conférences internationales. De manière générale, Monsieur le Ministre souligne l'importance de continuer à œuvrer en faveur d'une simplification administrative de la PAC et de défendre les mesures existantes qui revêtent une importance particulière pour le Luxembourg.

*Au niveau national : une agriculture durable dans l'intérêt des agriculteurs, des consommateurs et de l'environnement*

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural renvoie à la garantie financière que le Gouvernement prévoit d'introduire pour les jeunes agriculteurs et ceux qui veulent se lancer dans l'activité agricole (« *Quereinsteiger* ») et souligne l'importance de faire en sorte que cette garantie financière soit compatible avec le régime des aides d'État.

Il précise en outre qu'un des objectifs de l'analyse « *forces et faiblesses, menaces et opportunités* » qui sera établie dans le cadre de la nouvelle PAC est d'identifier des pistes pour une diversification de l'agriculture et des aides financières plus ciblées.

La lutte contre le gaspillage alimentaire devra être menée en étroite coopération avec le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et le Ministère de la Protection des consommateurs et s'inspirer de l'économie circulaire.

Une réunion sera organisée dans les semaines à venir avec tous les acteurs concernés afin de fixer les statuts et de négocier une convention de financement en vue de

---

<sup>1</sup> <https://gouvernement.lu/fr/publications/accord-coalition/2018-2023.html>

<sup>2</sup> Transmis du 9 janvier 2019 (courrier électronique).

l'exposition horticole LUGA 2023. Il s'agit notamment de promouvoir l'image de marque du Luxembourg et d'assurer la pérennité des infrastructures qui seront créées dans la vallée de la Pétrusse à l'occasion de la LUGA 2023.

### Échange de vues

- En réponse à la question d'un membre du groupe parlementaire CSV, Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural confirme l'intention du Gouvernement de promouvoir l'utilisation de produits biologiques, saisonniers et régionaux dans les cantines.
- Le membre précité du groupe parlementaire CSV se dit d'accord avec la promotion de nouvelles cultures, comme le lin et le chanvre, notamment dans les zones de protection, tout en donnant à considérer qu'il ne faut pas négliger la commercialisation du produit final. Dans ce contexte, l'oratrice s'enquiert du rôle à jouer par le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural dans la production du cannabis récréatif dont le programme gouvernemental annonce la dépénalisation, voire la légalisation.
- Un autre membre du groupe parlementaire CSV dit saluer en principe l'idée de promouvoir la réalisation d'installations solaires sur les bâtiments agricoles, tout en soulignant l'importance d'améliorer l'efficacité de cette mesure et d'en réduire les risques financiers pour les agriculteurs.
- Le membre précité du groupe parlementaire CSV se réfère aux filières dans lesquelles le Luxembourg produit des quantités insuffisantes, comme le maraîchage qui continue à faire face à des problèmes structurels (approvisionnement en eau, coût de production) ou l'élevage de volaille qui se heurte depuis des années à une panoplie d'obstacles.
- Dans ce contexte, un membre du groupe technique ADR souligne l'importance de résoudre les problèmes liés à l'autorisation d'exploiter un élevage de poulets de chair.
- En ce qui concerne le maraîchage, Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural rappelle que la task force « *maraîchage* » est en train d'identifier de nouvelles pistes pour augmenter la production de produits maraîchers luxembourgeois, ceci en coopération étroite avec l'Administration de la gestion de l'eau.
- Concernant l'élevage de poulets de chair, Monsieur le Ministre se dit d'accord pour engager une réflexion sur la promotion de cette filière dans le but de résoudre les problèmes liés à l'autorisation d'exploiter un élevage et à l'abattage des poulets de chair sur le territoire luxembourgeois.
- Dans ce contexte, un autre membre du groupe parlementaire CSV renvoie à la réunion du Conseil parlementaire interrégional (CPI) du 7 décembre 2018, lors de laquelle l'idée a été évoquée de mettre en place des abattoirs mobiles transfrontaliers.
- Monsieur le Ministre se dit disposé à considérer l'idée d'une coopération transfrontalière, à condition que les normes sanitaires et de bien-être des animaux soient respectées.

*Continuer la transition vers une agriculture économiquement viable, socialement équitable et écologiquement vivable*

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural précise que les nouvelles formes d'agriculture annoncées dans l'accord de coalition, comme l'agriculture solidaire et coopérative, bénéficient d'ores et déjà d'un soutien financier dans le cadre du programme LEADER (« *Liaison entre actions de développement de l'économie rurale* »).

#### *Viticulture*

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural annonce son intention de faire évaluer la loi du 23 avril 1965 portant création d'un Fonds de solidarité viticole en vue d'une adaptation éventuelle.

En sa qualité de Ministre de la Sécurité sociale, il a chargé ses services d'analyser le régime des pensions des viticulteurs.

Dans le même ordre d'idées, Monsieur le Ministre compte encourager le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire à analyser les conditions de travail dans le secteur agricole et viticole.

#### Échange de vues

- Un membre du groupe parlementaire CSV s'interroge sur l'opportunité de promouvoir les cépages résistants aux maladies fongiques, donnant à considérer que les cépages en question semblent nécessiter tout de même un traitement fongicide.
- En réponse à une question du membre précité du groupe parlementaire CSV, Monsieur le Ministre confirme que le siège de l'Institut viti-vinicole (IVV) restera à Remich et précise que l'évaluation prévue des missions de l'IVV sera réalisée entre autres en vue de la création d'un organisme payeur.
- L'oratrice précédente s'enquiert encore de la stratégie visant une meilleure promotion et commercialisation des vins et crémants.
- En guise de réponse, Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural renvoie au groupe de travail chargé de l'élaboration d'un concept qu'il convient de développer en coopération avec les coopératives viticoles, les vigneronns indépendants et le commerce.
- En réponse à une autre question du membre précité du groupe parlementaire CSV, Monsieur le Ministre précise qu'il faut faire en sorte que les salles de dégustation soient effectivement utilisées à des fins de dégustation et non pas transformées en café ou en restaurant. Il reste à voir s'il convient de créer un cadre légal ou réglementaire à cette fin.
- L'oratrice précédente souligne l'opportunité d'insérer certaines machines viticoles respectueuses de l'environnement dans la liste des investissements visés à l'article 9 qui est contenue dans l'annexe II au règlement grand-ducal du 23 juillet 2016 portant exécution des titres I et II de la loi du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable des zones rurales.

- Monsieur le Ministre se dit d'accord pour examiner la pertinence d'ajouter de nouvelles machines viticoles à la liste susmentionnée, qui contient déjà des machines de dernière génération.
- Le membre précité du groupe parlementaire CSV s'interroge encore sur l'opportunité d'engager des réflexions non seulement sur le régime des pensions des viticulteurs, mais également sur celui des agriculteurs.
- Monsieur le Ministre réplique que ce sont les viticulteurs qui lui ont présenté leurs doléances à cet égard, notamment en ce qui concerne l'assiette de cotisation, ce qui n'empêche pourtant pas que la situation des agriculteurs soit également analysée.

### *Produits phytopharmaceutiques*

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural souligne que l'utilisation du glyphosate sera abandonnée le 31 décembre 2020 au plus tard. Il s'avérera nécessaire d'évaluer les coûts d'une telle décision et d'identifier des alternatives durables au glyphosate.

### Échange de vues

- En réponse à la question d'un membre du groupe parlementaire CSV, Monsieur le Ministre confirme la nécessité d'apporter des modifications ponctuelles au Programme de développement rural (PDR) 2014-2020.
- Le représentant du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural précise à cet égard qu'une aide spécifique (appelée « M12 ») existe pour indemniser les agriculteurs œuvrant dans des zones de protection des eaux. Cette aide s'appliquera également aux zones de protection autour du lac de la Haute-Sûre. À cette fin, une modification du PDR doit être notifiée à la Commission européenne afin d'obtenir un cofinancement. La mise en œuvre du plan d'action national de réduction des produits phytopharmaceutiques fait partie intégrante de cette mesure, tel que prévu par l'accord de coalition 2018-2023.<sup>3</sup>
- Le membre précité du groupe parlementaire CSV demande des informations supplémentaires sur l'intention du Gouvernement d'appliquer le taux réduit de taxe à la valeur ajoutée (TVA) aux produits autorisés par le règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et souligne l'importance d'anticiper les conséquences d'une telle mesure.
- Monsieur le Ministre précise qu'il s'agit à ce stade d'étudier la possibilité d'appliquer le taux réduit de TVA pour promouvoir l'utilisation des produits autorisés par le règlement (UE) 2018/848.
- Un membre du groupe technique ADR évoque le scénario où l'utilisation du glyphosate sera abandonnée pour le 31 décembre 2020 sans qu'une alternative mécanique valable ait été trouvée.

---

<sup>3</sup> « Une adaptation du programme de développement rural (PDR) en vigueur sera entamée de suite afin d'encourager un maximum d'entreprises agricoles à pratiquer une agriculture respectant les objectifs du plan d'action national de réduction de produits phytopharmaceutiques. », volet « Développement durable, Climat et Protection des ressources », p. 180

## *Agriculture biologique*

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural renvoie à l'objectif d'exploiter au moins 20% de la surface agricole en agriculture biologique à l'horizon 2025 et d'atteindre 100% à l'horizon 2050. Actuellement 4% de la surface agricole sont exploités en agriculture biologique.

### Échange de vues

- Un membre du groupe parlementaire CSV demande si la promotion de l'agriculture biologique se fera principalement par le biais d'aides financières ou s'il est prévu de faire une analyse de la situation au niveau de la production et de la commercialisation. L'oratrice se réfère au Bio-Symposium du 15 novembre 2018, lors duquel il aurait été souligné que les coûts de production sont très élevés dans l'agriculture biologique, d'où la nécessité d'importer une quantité non négligeable de produits biologiques. L'objectif à long terme visé par le programme gouvernemental – 100% à l'horizon 2050 – risquerait donc de se solder par l'importation de quantités considérables de produits biologiques au détriment des produits luxembourgeois.
- En guise de réponse, Monsieur le Ministre estime qu'il faut veiller dans un premier temps, en coopération avec les différents acteurs, à atteindre l'objectif de 20% à l'horizon 2025. De manière générale, il s'agit d'adopter une approche holistique sur base de critères économiques, écologiques et sociaux appliqués à l'ensemble de l'agriculture luxembourgeoise. Une telle approche a le mérite de profiter à la société, de protéger l'environnement, de prendre en compte les besoins des producteurs et de promouvoir l'image de marque de l'agriculture luxembourgeoise.
- En réponse à une question d'un membre de la sensibilité politique déi Lénk, Monsieur le Ministre précise qu'il s'agit dans un premier temps d'élaborer un nouveau plan d'action de la promotion de l'agriculture biologique et d'identifier les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d'action. Par la suite, une adaptation du PDR s'avérera nécessaire afin d'y intégrer les nouvelles mesures en matière d'agriculture biologique ainsi que d'autres éléments du programme gouvernemental.
- En vue d'atteindre l'objectif ambitieux de 20% à l'horizon 2025, un membre du groupe parlementaire déi gréng s'enquiert du calendrier prévu pour effectuer les premières adaptations en 2019.
- Monsieur le Ministre précise que la task force (voire le groupe de pilotage à instaurer) devra lancer ses travaux dans les meilleurs délais afin d'identifier les premières mesures avant la trêve estivale.
- Un membre du groupe parlementaire CSV se demande si la promotion de l'agriculture biologique correspond aux besoins des consommateurs, donnant à considérer qu'une partie du lait biologique produit au Luxembourg est écoulée à l'étranger à des prix conventionnels.
- Dans le même ordre d'idées, un membre du groupe technique ADR estime que la demande de produits biologiques n'est pas suffisamment importante au Luxembourg, notamment en raison du prix plus élevé de ce type de produits.

L'orateur demande si la transition prévue vers l'agriculture biologique sera accompagnée d'une étude sur la viabilité du secteur agricole au Luxembourg. Il faudrait en effet éviter un scénario selon lequel les produits issus de l'agriculture biologique luxembourgeoise seraient écoulés à des prix conventionnels sur les marchés étrangers, alors que le Luxembourg devrait importer des produits issus de l'agriculture conventionnelle.

- En guise de réponse, Monsieur le Ministre réitère l'importance de promouvoir la commercialisation des produits biologiques et de sensibiliser les consommateurs à cet égard, sachant qu'une augmentation de la demande entraînera une diminution des prix. Il renvoie à cet égard à l'étude réalisée par TNS Ilres sur l'image de l'agriculture luxembourgeoise qui a révélé une demande croissante de produits biologiques et régionaux.

#### *Innovation et recherche au service du secteur agricole*

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural annonce l'intention de continuer le projet « *BeeFirst* » réalisé en coopération avec le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) et le secteur apicole et visant à acquérir les données nécessaires pour minimiser les pertes hivernales des colonies d'abeilles mellifères gérées au Luxembourg.

En ce qui concerne la recherche dans le domaine de la culture de légumineuses à grains, il mentionne le projet « *Legutec* » qui vise à développer des méthodes mécaniques pour la régularisation des adventices dans les cultures de légumineuses.

Monsieur le Ministre annonce encore son intention de procéder à une évaluation de la loi du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base électorale afin de redéfinir les missions de la Chambre d'agriculture. Ce processus sera lancé à l'issue des élections pour le renouvellement de la Chambre d'agriculture.

#### Échange de vues

- Un membre du groupe parlementaire CSV estime que le développement de structures de transformation et de commercialisation, de mesures de sensibilisation et de la recherche scientifique devrait profiter à l'agriculture toute entière.
- En outre, l'oratrice précédente s'enquiert de l'état d'avancement de la construction du nouveau laboratoire pour l'Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA)
- Dans sa réponse, Monsieur le Ministre exprime l'espoir que le projet de construction du nouveau laboratoire pourra se réaliser dans les meilleurs délais, précisant que le plan de construction a été finalisé et que des terrains adéquats ont été identifiés par le Comité d'acquisition.

#### *Améliorer la gouvernance de la politique agricole*

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural renvoie au projet de loi 7370 concernant la gestion durable des biens ruraux qui a été déposé le 12 octobre 2018 et qui propose une refonte complète de la loi sur le remembrement des biens ruraux. Il informe que le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (Syvicol) a demandé une entrevue avec lui afin de mener une discussion sur l'impact de la loi future sur les communes.

## Échange de vues

- Un membre du groupe parlementaire CSV s'enquiert des résultats de l'audit qui a été réalisé en vue d'une amélioration du fonctionnement de l'ASTA et du Service d'économie rurale (SER).
- Monsieur le Ministre réplique que l'audit en question a notamment porté sur l'aspect des ressources humaines, raison pour laquelle les résultats de cette étude sont considérés comme confidentiels. Les recommandations de l'audit seront mises en œuvre lors de la création de l'organisme payeur qui s'avérera nécessaire afin de respecter les exigences de la législation de l'Union européenne en matière de gestion financière des fonds européens.

## *Bien-être animal*

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural informe que la procédure pour créer le poste d'un coordinateur « *bien-être animal* » est sur le point d'être lancée.

En outre, il faut assurer la mise en œuvre du Plan national antibiotiques 2018-2022 (PNA) qui vise à réduire l'émergence, le développement et la transmission des résistances aux antibiotiques au Luxembourg, à travers une approche « *One Health* », pour assurer une participation intégrée de tous les secteurs pertinents, y compris la santé humaine et animale, l'agriculture, l'environnement, les consommateurs et la recherche.

En ce qui concerne la loi du 9 mai 2008 relative aux chiens, Monsieur le Ministre renvoie au débat public du 7 juin 2018 organisé dans le cadre de la pétition publique 966 – Abolition de la liste des chiens dits susceptibles d'être dangereux dans la loi du 9 mai 2008 relative aux chiens. Comme l'a annoncé son prédécesseur, la loi précitée du 9 mai 2008 sera soumise à une évaluation en vue d'une adaptation éventuelle.

## *Développement rural*

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural précise qu'il a tenu à intégrer le volet « *développement rural* » dans son titre vu l'importance qu'il accorde à la conservation du patrimoine rural et à la mise en œuvre du programme LEADER.

## **2. Conseil "Agriculture et pêche" des 17 et 18 décembre 2018 - Compte-rendu par Monsieur le Ministre**

Ce point est reporté à la prochaine réunion de la Commission parlementaire.

## **3. État des lieux des projets de loi déposés**

Le projet de loi 7122 modifiant la loi du 19 décembre 2014 relative aux produits phytopharmaceutiques en transposant la directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable, et en mettant en œuvre certaines dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et

91/414/CEE du Conseil, déposé le 9 mars 2017, sera remis sur le métier et adapté à la lumière des derniers développements en la matière (plan d'action national de réduction des produits phytopharmaceutiques et abandon prévu de l'utilisation du glyphosate).

Le projet de loi 7170 relatif à l'agrément d'un système de qualité ou de certification des produits agricoles, déposé le 17 août 2017, sera remis sur le métier suite à l'avis que la Chambre d'agriculture a rendu le 30 mars 2018. Cette façon de procéder a été convenue lors d'une réunion avec la Chambre d'agriculture.

Le projet de loi 7273 relatif aux contrôles officiels des produits agricoles, déposé le 28 mars 2018, sera remis sur le métier suite à l'avis que le Conseil d'État a rendu le 27 juillet 2018.

Il est convenu que Monsieur le Ministre viendra présenter le projet de loi 7370 concernant la gestion durable des biens ruraux, déposé le 12 octobre 2018, en attendant la publication de l'avis du Conseil d'État.

#### **4. Organisation des travaux de la commission**

Ce point est reporté à la prochaine réunion de la Commission parlementaire.

#### **5. Divers**

La prochaine réunion de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural est fixée au 24 janvier 2019 à 15h30.

Le Secrétaire-administrateur,  
Patricia Pommerell

La Présidente de la Commission de l'Agriculture, de la  
Viticulture et du Développement rural,  
Tess Burton